



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

VENDREDI 06 MARS 2015

LES PLIS ELECTORAUX ELECTIONS MUNICIPALES 2015

Nous avons alerté la DSCC sur la compensation des plis électoraux.

Nous avons été reçus le vendredi 6 mars 2015 afin d'avoir des réponses.

La CFDT a reçu un relevé de décision qui a acté certaines revendications.

Nous savons que la distribution se fait dans des conditions conformes aux engagements pris.

La CFDT restera vigilante tout au long de la période de distribution des plis électoraux.

La CFDT et ses représentants ont été reçus en audience par le directeur industriel de la DSCC et les directeurs de groupement. Voici, les dispositions qui seront mises en œuvre dans le cadre des élections 2015, à savoir :

1. Pour tous les sites, conformément au cadre légal, tous les dépassements horaires effectués et constatés seront pris en compte pour paiement en heures supplémentaires.

2. Pas de partageabilité inopinée sur toute la période.

3. Moyens supplémentaires nécessaires sont prévus pour mise en œuvre si problématique d'exploitation.

4. Toute heure supplémentaire commencée sera considérée comme faite, et donc rémunérée en totalité

5. Tout l'encadrement, en fonction des grades, se verra compensé des heures supplémentaires effectuées, soit par :

-Attribution de RC

-Heures supplémentaires payées

6. Un dispositif de restauration est prévu sur l'ensemble des établissements.

En conclusion, à la fin de la prestation « élections 2014 », un bilan sera fait par établissement sur les heures supplémentaires payées.

La CFDT ; s'engager pour chacun, agir pour tous !

Nom : **Prénom :**

Adresse :

Téléphone : **E-mail :**

Établissement : **Grade :** ACO AFO Je souhaite avoir des informations sur la CFDT Je souhaite adhérer à la CFDT

Bonjour Monsieur Artins,

Pour faire suite à vos différentes interventions et demandes dans le cadre des élections 2014, et pour faire suite à notre bilatérale de ce jour, nous vous confirmons par l'intermédiaire du relevé de décisions ci-dessous :

Présents partenaires sociaux :

Syndicat CFDT : Patrice ARTINS

Présents DSCC 91 : Thierry ROUVRAIS : Directeur de Groupement Les Cressonnières
Denis Fournier : Directeur Industriel

Ordre du jour : Elections 2015

RELEVÉ DE DECISIONS

Ci-dessous, les dispositions mises en œuvre dans le cadre des élections 2014 :

Pour tous les sites, conformément au cadre légal, tous les dépassements horaires effectués et constatés seront pris en compte pour paiement en heures supplémentaires.

Pas de partageabilité inopinée sur toute la période.

Moyens supplémentaires nécessaires sont prévus pour mise en œuvre si problématique d'exploitation.

Toute heure supplémentaire commencée sera considérée comme faite, et donc rémunérée en totalité

Tout l'encadrement, en fonction des grades, se verra compensé des heures supplémentaires effectuées, soit par :

- Attribution de RC
- Heures supplémentaires payées

Un dispositif de restauration est prévu sur l'ensemble des établissements.

Ci-joint la liste des électeurs par site

Bilan : à la fin de la prestation « élections 2014 », un bilan sera fait par établissement sur les heures supplémentaires payées

Cordialement,



LA POSTE Denis FOURNIER

Directeur Industriel Direction du Courrier de l'Essonne